



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

PLAQUISTE - PLATRIER

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 1/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

Référentiel Professionnel du titre: PLAQUISTE-PLÂTRIER

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre à finalité Professionnelle

La révision du titre à finalité professionnelle « Plaquiste » conserve une configuration en deux activités types dont les libellés ont évolué pour intégrer la notion d'habitation. Afin de l'adapter aux évolutions liées à la réglementation thermique, le nombre et le libellé des compétences sont revus. Il est adossé à cet emploi un Certificat Complémentaire de Spécialisation se rapportant à l'activité le plâtre traditionnel.

Par conséquent, l'intitulé du titre de Plaquiste devient Plaquiste-Plâtrier.

Le cœur de l'emploi type de l'ouvrier spécialisé en travaux intérieurs de plâtrerie est celui de Plaquiste, avec une forte prédominance de mise en œuvre de plâtre sec. Pour répondre à l'ensemble du spectre de compétences pouvant être demandées à un ouvrier intervenant sur des chantiers de plâtrerie pour la construction de logements, il est donc proposé d'ajouter au titre professionnel Plaquiste, une activité complémentaire de spécialisation (CCS) relative aux compétences de mise en œuvre courante de plâtre traditionnel.

Vis-à-vis de la version antérieure de la spécialité du titre à finalité professionnelle de Plaquiste, l'intitulé du titre devient Plaquiste Plâtrier, les activités sont conservées avec toutefois la modification de certains intitulés au regard des compléments apportés sur-le-champ de l'étanchéité à l'air et isolation. Il est également ajouté « d'habitation » aux intitulés des activités types de l'emploi pour préciser le type de bâtiments dans lesquels interviennent principalement les tenants de l'emploi. Le nombre et le libellé des compétences sont également revus suite à la restructuration du titre pour prendre en compte les nouveaux savoirs et savoir-faire associés à ces compétences

Liste des activités :

Ancien TP : Plaquiste

Activités :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec
- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre

Nouveau TP : Plaquiste-plâtrier

Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

CCS :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 2/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre	1	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
		2	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
2	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique	3	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
		4	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel	1	Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
		2	Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

FICHE EMPLOI TYPE

PLAQUISTE-PLATRIER

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Le plaquiste-plâtrier de niveau V intervient essentiellement dans tout bâtiment individuel et collectif d'habitation pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux neufs et anciens, à partir d'éléments préfabriqués en matériaux secs à base de plâtre et de différents matériaux destinés à l'étanchéité à l'air, à l'isolation thermique et acoustique.

En fonction de la nature du chantier sur lequel il intervient, le plaquiste plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel.

À partir de dossiers techniques, de plans de pose ou de consignes verbales, il construit des plafonds, des doublages, des cloisons et met en place ponctuellement des systèmes constructifs pour assurer l'étanchéité à l'air, l'isolation thermique et acoustique d'un bâtiment.

Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise des ossatures métalliques sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre. Il pose par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexe isolant).

En complément à ces travaux, le plaquiste-plâtrier réalise la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique qui peuvent contribuer à améliorer l'étanchéité à l'air des bâtiments.

Enfin, il assure les travaux de finition en réalisant le jointoiement et les enduits.

Le plaquiste-plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel en réalisant selon les cas :

- le briquetage et l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ou supports existants ;
- la construction de supports horizontaux permettant l'enduisage au plâtre traditionnel ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de plafonds ;
- l'enduisage mécanique au plâtre d'un support intérieur.

Le plaquiste-plâtrier intervient sur des chantiers de constructions neuves, ou en réhabilitation. Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, il établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. De par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et alerter son responsable en cas de non-conformité. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier.

En plus de son responsable, ses principaux interlocuteurs sont le client et le maître d'œuvre.

Pour toutes ses missions, le plaquiste-plâtrier est amené à un travail d'équipe. Il est en capacité de coordonner sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée dans leurs interventions. Il intervient dans les locaux clos et couverts, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants et/ou fixes. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur. Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif. Il doit porter des équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise, respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante.

Il doit être en capacité d'avertir son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient. Il a connaissance des principes du développement durable et est en capacité de réaliser le tri sélectif des déchets générés par son activité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 4/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

Selon la structure de l'entreprise, les déplacements sont locaux pour les petites entreprises et régionaux voir nationaux pour les plus grosses. Pour les petites entreprises, les changements de chantiers peuvent être fréquents. Les horaires de travail sont relativement réguliers.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de pose de plaques de plâtre

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Plaquiste

Plâtrier

Agenceur de magasins, de bureaux

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

2. Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 5/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)

3 - Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds

Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

233 s – Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F 1604 Montage d'agencements

.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 6/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

FICHE ACTIVITE TYPE N°1

Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiment d'habitation neuf ou à rénover, le professionnel réalise selon le type de chantier : la construction de différents systèmes constructifs horizontaux (plafonds) et verticaux (cloisons de distribution et de doublage) en matériaux secs à base de plâtre.

À partir des consignes et documents transmis par son responsable, il organise son poste de travail. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception et des éléments préalablement posés (fermettes, menuiseries extérieures). Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser.

En toute autonomie il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par assemblage fixé mécaniquement différents systèmes d'ossatures métalliques pour plafonds, cloisons de distribution et de doublage. Il fixe par vissage différents types de plaques en matériaux secs à base de plâtre. Il fixe, par collage direct ou par assemblage collé, différents systèmes de doublage et cloisons de distribution. Il contrôle son travail de pose de systèmes constructifs horizontaux et verticaux en matériaux secs à base de plâtre. Il réalise les travaux de jointoiement et de finition des ouvrages. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur :

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 7/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 8/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

FICHE ACTIVITE TYPE N°2

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neufs ou à rénover, à partir des consignes transmises par son hiérarchique, le professionnel implante et trace les futurs ouvrages à réaliser. Il vérifie avant son intervention la conformité des supports de réception (murs périphériques/solivages) et des éléments préalablement posés (menuiseries extérieures). En fonction du cahier des charges du chantier, il peut être amené à mettre en œuvre des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, des systèmes techniques d'isolation thermique par collage, par agrafage ou pose sèche des différents types de matériaux, et des systèmes constructifs permettant l'isolation acoustique (cloison doubles parois, plénum acoustique). Il organise son poste de travail.

Il travaille en collaboration avec d'autres corps de métiers pour assurer une qualité de performance des travaux d'isolation thermique et acoustique. Il contrôle son travail. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant en lien lors des travaux relatifs aux réglementations thermiques et acoustiques en vigueur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 9/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 10/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments déjà posés par les autres corps de métier (solivage /fermettes / pièces de charpente) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des systèmes d'ossatures horizontales en vue de la réalisation de plafonds ;
- fixer les plaques de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiment/enduit).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable. Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

La conformité technique de mise en œuvre et les prescriptions des fabricants sont respectées :

La hauteur du plafond est respectée.

Le niveau et planéité du plafond est conforme aux recommandations.

Le positionnement des points de suspension, des rails et raccords périphériques sont conformes aux recommandations.

Les entraxes et le raccordement des fourrures ou de l'ossature secondaire sont conformes aux recommandations.

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

Savoirs-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage d'un plafond en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 11/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Réaliser le jointoiment et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Alerter son responsable en cas de risques de présence d'amiante dans des ouvrages existants (plaques, dalles de sol, canalisations, flocage).

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation d'un plafond.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance du mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 12/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 2

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (sols / murs périphériques / de refend) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des matériaux et /ou des systèmes d'ossatures verticales en vue de la réalisation de cloisons de distribution, de cloisons de doublage en matériaux secs à base de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiement/enduit) ;
- réaliser un travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

L'implantation de la cloison respecte les plans du projet.

L'aplomb et la planéité de la cloison sont conformes aux recommandations.

La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de collage sont conformes aux règles de pose et aux recommandations.

Les coupes et le positionnement des complexes sont conformes aux règles de pose et aux recommandations.

Le positionnement des appuis intermédiaires assure une bonne tenue de la cloison (doublage sur fourrures)

Le positionnement et la fixation des lisses/cornières/fourrures sont conformes aux recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est régulier et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les rails et les montants sont fixés en conformité avec le support et les recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 13/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des appuis, des lisses, des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents cloisons de distribution, de doublage.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.

Fixer par collage différents doublages (complexe, plaques de plâtre).

Réaliser le jointoiement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique

Travailler en équipe sur le chantier

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de cloisons de distribution et de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance des modes opératoires pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 14/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 3

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers (menuiseries extérieures, traversées de murs extérieurs comme tuyauteries diverses, réseau électrique en attente), en fonction du cahier des charges du chantier, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation thermique, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Pour la membrane hygrorégulante :

La membrane hygrorégulante est correctement mise en œuvre : respect du matériau, recouvrement des lés.

Le collage au pied de cloison en périphérie et le traitement des points singuliers de la membrane hygrorégulante sont conformes aux consignes et recommandations du fabricant.

Les matériaux isolants sont correctement mis en œuvre : positionnement, respect du matériau, pose jointive des panneaux et/ou rouleaux.

La précision et la qualité des coupes du matériau isolant assurent une continuité du produit isolant et du pare-vapeur.

La fixation et le maintien de l'isolant sont réalisés en conformité avec les recommandations du fabricant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Positionner, coller et/ou agraffer des membranes autoadhésives, des membranes hygrorégulantes et utiliser le mastic adapté, l'adhésif double face, la bande pontage, la pièce technique adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'étanchéité à l'air.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 15/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Mettre en œuvre par collage, fixation mécanique des matériaux isolants en panneau et/ou en rouleau et fixer les accessoires associés adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'isolation thermique.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaissance de base de la réglementation thermique en vigueur.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'isolation thermique.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents systèmes liés à l'isolation thermique.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 16/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation acoustique (cloison, plafond), réaliser pour les travaux de finition, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de deux, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Pour les cloisons de distribution acoustique sur rails et montants :

L'implantation de la cloison et/ou du plafond correspond au plan.

L'aplomb, l'horizontalité et la planéité de la cloison et/ou du plafond répondent aux exigences du projet.

Le positionnement du système de fixation (rails, montants, fourrures, ossature, points de suspension, porteurs) est conforme aux consignes et aux recommandations du fabricant.

La mise en œuvre du matériau du matériau isolant acoustique.

Le positionnement, la précision et qualité des coupes, continuité et maintien du produit, est conforme avec les consignes et les recommandations du fabricant.

La mise en œuvre des plaques de plâtre : croisement, vissage et traitement des joints sont conformes avec les consignes et les recommandations du fabricant.

Le traitement acoustique périphérique de l'ouvrage correspond aux prescriptions techniques du cahier des charges.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques)

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner des supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons acoustiques, de plafonds démontables en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 17/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Assembler mécaniquement, des rails, des montants, des fourrures, pour la réalisation de différentes cloisons acoustiques.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur l'ossature.

Assembler mécaniquement, des cornières et rails porteurs, des entretoises, positionner des dalles en laine minérale décorées et/ou revêtues pour la réalisation de différents plafonds suspendus acoustiques.

Réaliser le jointoiment et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance de base de la réglementation acoustique en vigueur.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réglementation acoustique.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaître le mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaître les produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 18/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et / ou à l'aide de documents techniques, le professionnel est en capacité de préparer et d'installer les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités journalières

Critères de performance

L'organisation de la journée de travail est cohérente par rapport aux directives données par le responsable de chantier

Les moyens théoriques et techniques employés permettent une bonne réalisation des activités journalières

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel connaît la réglementation Hygiène et sécurité et est en capacité de l'appliquer

Critères de performance

Les règles d'hygiène et de sécurité sont connues

En fonction de la situation, l'application des règles d'hygiène et sécurité est respectée

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel est en capacité de préserver l'environnement et de prendre en compte l'intérêt général en respectant ses concitoyens

Critères de performance

Les principes du développement durable sont connus

En fonction de la situation, l'application des principes du développement durable est respectée

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 19/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE (CCS)

Plaquiste-plâtrier

**Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation
des travaux courants en plâtre traditionnel**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 20/28
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

FICHE ACTIVITE TYPE DU CCS N°1

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neuf ou à rénover, et selon le type de chantier, à partir des consignes de son hiérarchique le professionnel monte et enduit au plâtre traditionnel des cloisons en briques ou des plafonds en matériaux adaptés.

Il organise son poste de travail. Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception existants (murs, solivages). Il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par hourdage, collage et assemblages différents types de briques plâtrières pour la réalisation de cloisons. Il met en œuvre différents systèmes de matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel. Il met en œuvre par enduisage manuel différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux et horizontaux. Il met en œuvre par enduisage mécanique différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux. Il contrôle son travail de réalisation d'ouvrages en plâtre traditionnel. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier. Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Avant le début des travaux, les consignes sont souvent données verbalement par le responsable. Certains travaux peuvent être vérifiés par le responsable d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise.

À partir des préconisations des fabricants et des normes de mise en œuvre, il connaît les modes opératoires pour respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Les principes de travail de coordination avec les autres interfaces métier, les consignes de sécurité relatives au chantier, les notions de tri des déchets inhérents à son activité sont connus.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Afin d'assurer le respect de certaines réglementations, cette activité est souvent réalisée en coordination directe avec d'autres intervenants comme l'électricien, le chauffagiste.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 21/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 22/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N°1

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments existants réalisés ou posés par les autres corps de métiers (solivage, fermettes, pièces de charpente, plancher bois ou béton), réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement de l'ouvrage fini. Fixer selon différents procédés des matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel, réaliser la construction de cloisons en briques plâtrières, réaliser manuellement sur différents supports des enduits de finition à base de plâtre traditionnel, restaurer une gorge à pied. Travailler en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

L'implantation de l'ouvrage correspond aux indications du plan : aplomb et planéité de la cloison, hauteur et planéité du plafond.

Les ancrages, le hourdage, les coupes et croisements des briques sont conformes aux recommandations et aux modes constructifs retenus.

Le calfeutrement de la cloison permet une isolation au niveau de performance attendue.

Le dressage, la qualité de finition, la rectitude de l'enduisage et la qualité de finition donnent un résultat au niveau de performance exigée par le cahier des charges de l'ouvrage.

La mise en œuvre des points de suspension, des entraxes et des raccordements des fourrures, le vissage des plaques à enduire ou métal déployé conformément avec les recommandations et les modes constructifs retenus.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Protéger les éléments adjacents au chantier de plâtre traditionnel.

Réaliser l'implantation et le traçage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...).

Mettre en œuvre par hourdage, des briques plâtrières adaptées à la réalisation de cloisons.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 23/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds à plâtrer.

Fixer par vissage et/ou agrafage des plaques à enduire ou des panneaux de métal déployé.

Utiliser un malaxeur pour préparer son produit d'enduisage.

Plâtrer manuellement des cloisons et plafonds en matériaux adaptés au plâtre traditionnel.

Restaurer une gorge à pied.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation et à l'enduisage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre de différents matériaux liés à la réalisation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques d'enduisage manuel de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance et identification les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 24/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N°2

Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (murs en agglomérés, briques, béton banché), réaliser la mise en œuvre mécanique d'enduit au plâtre. Travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable. Le professionnel contrôle son travail et peut en fonction de la nature de ce dernier, le faire également contrôler par son responsable. Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Les supports sont réceptionnés et permettent la réalisation d'enduit à base de plâtre. La préparation de l'enduit est conforme avec les recommandations du fabricant. L'enduit à projeter est mis en œuvre en conformité avec les recommandations du fabricant : qualité et régularité de la projection, dressage et rectitude de l'enduit, régularité et homogénéité de l'enduit, qualité de la finition. Les délais d'exécution sont tenus. Le matériel de projection et portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier.
Contrôler et réceptionner des supports.
Protéger les éléments adjacents au chantier de projection.
Préparer la machine et les accessoires pour l'utiliser dans les meilleures conditions.
Projeter mécaniquement l'enduit et poser les accessoires adaptés.
Dresser, couper l'enduit projeté.
Renseigner une fiche d'autocontrôle.
Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.
Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 25/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Travailler en équipe sur le chantier.
Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des machines à projeter le plâtre, de leur utilisation et de leur maintenance.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la projection mécanique d'enduit sur supports intérieurs.

Connaissance des règles techniques de projection mécanique des différents matériaux liés à réalisation d'enduit sur tous types de supports intérieurs.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 26/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel professionnel (RP)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 27/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de la formation professionnelle est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 28/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

PLAQUISTE-PLATRIER

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 1/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

I - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Plaquiste-plâtrier

Sigle du titre à finalité professionnelle: PLAQUPLATR

Niveau : V

Code(s) NSF : 233 s – Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Code(s) Rome : F 1604

2.- Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 2/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 3/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre PLAQUPLATR

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	08 h 20 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ou plusieurs ouvrages ou partie d'ouvrages en plaques de plâtre comprenant la pose d' huisserie et de systèmes constructifs d'isolation thermique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Questionnaire professionnel	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	00 h 20 min	Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant Le questionnaire sera renseigné après l'ouverture des plis et avant le début des épreuves pratiques, puis remis au surveillant
Entretien final		00 h 20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 00 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- la construction d'un plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique ;

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 4/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

- la construction d'une cloison de doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la construction d'une cloison de doublage en complexe isolant collé ;
- la construction d'une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans un système constructif en plaques de plâtre ;
- la pose d'un système constructif d'isolation thermique horizontal et/ou vertical.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 5/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre					
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre	<p>La conformité technique de mise en œuvre et les prescriptions des fabricants sont respectées :</p> <p>La hauteur du plafond est respectée.</p> <p>Le niveau et planéité du plafond est conforme aux recommandations.</p> <p>Le positionnement des points de suspension, des rails et raccords périphériques sont conformes aux recommandations.</p> <p>Les entraxes et raccords des fourrures ou de l'ossature secondaire sont conformes aux recommandations.</p> <p>Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.</p> <p>Le traitement des joints est conforme.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.</p> <p>Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre	<p>L'implantation de la cloison respecte les plans du projet.</p> <p>L'aplomb et la planéité de la cloison sont conformes aux recommandations.</p> <p>La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de collage sont conformes aux règles de pose et aux recommandations (cloisons en doublage : complexe isolant).</p> <p>Les coupes et positionnements des complexes sont conformes aux règles de pose et aux recommandations (cloisons en doublage : complexe isolant)</p> <p>Le positionnement et la fixation des appuis intermédiaires des lisses/cornières/fourrures/rails et montants assurent une bonne tenue de la cloison (doublage sur ossatures)</p> <p>Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.</p> <p>Le traitement des joints est conforme.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.</p> <p>Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.</p>	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique					
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	<p>Les principes de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment sont connus.</p> <p>La mise en œuvre et les matériaux relatifs à l'étanchéité d'un bâtiment sont connus.</p> <p>Les matériaux isolants sont correctement mis en œuvre : positionnement, respect du matériau, pose jointive des panneaux et/ou rouleaux.</p> <p>La précision et la qualité des coupes du matériau isolant assurent une continuité du produit isolant et du pare-vapeur.</p> <p>La fixation et le maintien de l'isolant sont réalisés en conformité avec les recommandations du fabricant.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.</p> <p>Le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	<p>Les principes de l'acoustique sont connus.</p> <p>Les matériaux utilisés pour la réalisation acoustique sont connus.</p> <p>Le positionnement du système de fixation (rails, montants, fourrures, ossature, points de suspension, porteurs) est conforme avec les consignes et les recommandations du fabricant.</p> <p>Le mode opératoire de mise en œuvre des différents ouvrages acoustique est respecté.</p> <p>Le positionnement du produit, est conforme avec les recommandations du fabricant.</p> <p>Le mode opératoire de mise en œuvre des plaques de plâtre : croisement, vissage sont conformes avec les consignes et les recommandations du fabricant.</p> <p>Le principe du traitement acoustique périphérique de l'ouvrage est connu et correspond aux recommandations des fabricants.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Code du travail.					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre PLAQUPLATR

4.1 : Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min.

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat et évalue sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle, hors la présence du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des membres du jury

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 11/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES
PROFESSIONNELLES**

PLAQUISTE - PLATRIER

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 12/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

CCP 1 - Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre	04 h 20 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ou plusieurs ouvrages ou parties d'ouvrage en plaques de plâtre comprenant la pose d' huisserie et de systèmes constructifs d'isolation thermique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant : Néant.			
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la mise en situation professionnelle, le candidat se présente avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et des chaussures de sécurité. La mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats. Chaque candidat dispose d'une structure de pose et travaille à partir du dossier qui lui est remis en début d'épreuve.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- un plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- une cloison de doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- une cloison de doublage en complexe isolant collé ;
- une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans un système constructif en plaques de plâtre.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 13/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat, il observe le comportement professionnel du candidat. Le jury évalue la production du candidat en dehors de toute autre présence.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant les trois premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury intervient, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 14/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

CCP 2 - Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	04 h 00 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ouvrage comprenant une structure sur ossature métallique avec la pose d'une isolation thermique et d'un matériau lié à l'isolation thermique
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Questionnaire professionnel	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	00 h 15 min	Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant. Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la mise en situation professionnelle, le candidat se présente avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et des chaussures de sécurité. La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Le candidat dispose d'une structure de pose et travaille à partir du dossier qui lui est remis en début d'épreuve.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- la mise en œuvre d'une structure sur ossature métallique ;

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 15/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

- la pose d'un isolant thermique ;
- la pose d'un matériau lié à l'étanchéité à l'air ;
- la pose d'un complexe de doublage collé.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat, il observe le comportement professionnel du candidat. Le jury évalue la production du candidat en dehors de toute autre présence.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant les trois premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury intervient, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 16/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES
DE SPECIALISATION**

PLAQUISTE – PLATRIER

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 17/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

CCS

Le titre à finalité professionnelle Plaquiste-plâtrier peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS) suivant :

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds	07 h 00 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ouvrage en plâtre traditionnel.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Questionnaire professionnel	Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur	00 h 20 min	Cette évaluation écrite est réalisée en salle en présence d'un surveillant.
Entretien final		00 h 20 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel, pour cela le candidat dispose d'une structure de pose.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 18/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- un plafond en plaques de plâtre à enduire et/ou métal déployé sur ossature métallique ;
- une cloison de distribution en briques plâtrières ;
- une cloison de doublage en briques plâtrières ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans un une cloison de briques plâtrières ;
- la pose de cornière d'angle ;
- un enduit horizontal et/ou vertical en plâtre allégé.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 19/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds	<p>L'implantation de l'ouvrage correspond aux indications du plan : aplomb et planéité de la cloison, hauteur et planéité du plafond.</p> <p>Les ancrages, le hourdage, les coupes et croisements des briques sont conformes aux recommandations et aux modes constructifs retenus.</p> <p>Le calfeutrement de la cloison permet une isolation au niveau de performance attendue.</p> <p>Le dressage, la qualité de finition, la rectitude de l'enduisage et la qualité de finition donnent un résultat au niveau de performance exigée par le cahier des charges de l'ouvrage.</p> <p>La mise en œuvre des points de suspension, les entraxes, les raccordements des fourrures, le vissage des plaques à enduire ou métal déployé sont conformes à la réglementation.</p> <p>Les délais d'exécution sont tenus.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur	<p>Les supports permettant la réalisation d'enduit à base de plâtre projeté sont connus.</p> <p>La préparation de l'enduit et les recommandations du fabricant sont connues.</p> <p>Le matériel de projection et portatif est connu.</p> <p>Les délais d'exécution sont connus.</p> <p>La conformité et les recommandations du fabricant de l'enduit à projeter sont connues. : qualité et régularité de la projection, dressage et rectitude de l'enduit, régularité et homogénéité de l'enduit, qualité de la finition.</p> <p>La réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont connus.</p>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Obligations réglementaires le cas échéant : Code du travail.</p>					

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat

Il est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat. Il observe le comportement professionnel du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS

Un surveillant sera présent pendant le questionnaire professionnel et les six premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury est présent, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 22/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Plaquiste-plâtrier

➤ **Locaux**

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Local ou atelier permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m.</p> <p>Chaque surface individuelle comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un solivage permettant la réalisation d'un plafond à une hauteur finie de 2,50 m par rapport au sol existant - une cloison ou un mur latéral en matériaux durs positionné côté gauche à l'extrémité de la surface individuelle de travail et perpendiculaire au solivage <p>L'ensemble de ces éléments sera conforme aux exigences de qualité concernant la réception d'ouvrages en matériaux secs à base de plâtre</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Le sol de chaque poste de travail devra être soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à base ciment (béton surfacé/chape) - à base de matériaux bois agglomérés (type OSB) <p>Dans les deux cas, le sol devra être plan et de niveau.</p> <p>Local également adapté au CCS</p>
Questionnaire professionnel	<p>Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.</p> <p>Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité de l'écrit de chaque candidat</p>	Salle adapté également au CCS
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Surface individuelle d'une surface au sol de 2,50 x 2, 50 comprenant : - un solivage permettant la réalisation d'un plafond à une hauteur finie de 2,50 m par rapport au sol existant - une cloison ou un mur latéral positionné côté gauche à l'extrémité de la surface individuelle de travail et perpendiculaire au solivage	1	Sans objet
Outils/Outillages	1	Niveau à bulle 60 cm	1	Sans objet
	1	Tenaille	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 couteaux à enduire (120 et 160) inox	1	Sans objet
	1	Seau caoutchouc type maçon 11 litres	1	Sans objet
	1	Cordeau traceur	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon 60x30	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Grignoteuse ou cisaille.	1	Sans objet
	1	Mètre/crayon	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Règle plate 2,50 ml	1	Sans objet
	1	Visseuse + rallonge électrique	1	Sans objet
	1	Balai coco avec manche	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 tréteaux pour découpe	2	Sans objet
	1	Platoir italien (lisseuse)	1	Sans objet
	1	Rabot surform	1	Sans objet
	1	Scie égoïne à dentures pour plaques de plâtre	1	Sans objet
	1	Couteau d'angle	1	Sans objet
	1	2 Eponges	1	Pour CCS
	1	2 règles de traçage et report télescopique	1	Pour CCS
	1	4 vérins pour règle à cueillie	1	Pour CCS
	1	4 règles à cueillie	1	Pour CCS
	1	Auge caoutchouc de 25 litres	1	Sans objet
	1	Auge circulaire pour plâtre allégé 100 L	1	Pour CCS
	1	Balai de cantonnier emmanché	3	Sans objet
	1	Brosse à laver chiendent	1	Pour CCS

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Caisse à gâcher 100 L	1	Pour CCS
	1	Cisaille ou grignoteuse	1	Sans objet
	1	Ciseau à briques	1	Pour CCS
	1	Couteau à plâtre de 600	1	Pour CCS
	1	Ensemble de deux règles plates 1,50 et 2,00	1	Pour CCS
	1	Ensemble de taloches inox 600 x190	1	Pour CCS
	1	Equerre de menuisier à talon	1	Pour CCS
	1	Equerre 1500X1000	1	Pour CCS
	1	Grattoir de plâtrier	1	Pour CCS
	1	Hachette de plâtrier	1	Pour CCS
	1	Maillet caoutchoute 520 g	1	Pour CCS
	1	Malaxeur 1300 watts	3	Pour CCS
	1	Mélangeur adaptable au malaxeur	3	Pour CCS
	1	Pince à agraffer	1	Pour CCS
	1	Platoir inox	1	Pour CCS
	1	Poche Kangourou	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Règle alu profil type H 1,50 m	1	Pour CCS
	1	Règle alu profil type H 2,00 m	1	Pour CCS
	1	Riflard de 7 cm	1	Pour CCS
	1	Scie à métaux	4	Sans objet
	1	Scie égoïne denture mixte 600	1	Sans objet
	1	Taloche éponge	1	Pour CCS
	1	Truelle à briqueter 20 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle Berthelet mixte 18 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle de plâtrier à dégrossir 24 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle triangulaire 14 cm	1	Pour CCS
Équipements	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL : plateforme individuelle roulante légère) conforme à la réglementation.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants anti coupure	1	Sans objet
	1	Gants de manutention.	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	10 ml de bande à joints papier 50 mm	1	Sans objet
	1	10 montants métalliques M 48 de 2,60ml	1	Sans objet
	1	20 suspentes pour fourrures F530	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	3 lisses pour rail contre-cloison	1	Sans objet
	1	10 montants métalliques M 70 (de 2,80 ml)	1	Sans objet
	1	15 chevilles à frapper 5/30	1	Sans objet
	1	15 kg de mortier adhésif	1	Sans objet
	1	15 montants métalliques M 48 (de 2,80 ml)	1	Sans objet
	1	3 kg d'enduit à joints Prise Lente	1	Sans objet
	1	4 kg enduit à joints Prise Rapide	1	Sans objet
	1	4 rails métalliques R70 de 3,00 ml	1	Sans objet
	1	5 ml de bande armée pour angle sortant	1	Sans objet
	1	6 appuis intermédiaires (pour épaisseur d'isolant de 75 mm)	1	Sans objet
	1	6 m2 laine de verre en panneau revêtue en 45 mm	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en rouleau revêtue 100mm	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	6 plaques de plâtre BA13 (1,20 x 2,50)	1	Sans objet
	1	6 rails métalliques R48 de 3,00 ml	1	Sans objet
	1	40 briques plâtrières (5x25x40)	1	pour CCS
	1	50 vis TPRF	1	Sans objet
	1	1 cornière d'angle métallique 2,50 ml	1	Sans objet
	1	1 bloc porte 73/204	1	Poussant gauche ou droit
	1	1 cornière d'angle métallique ou plastique adaptée plâtre traditionnel	1	pour CCS
	1	1 sac de 25 kg plâtre à briqueter	1	pour CCS
	1	1 sac de 33 kg de plâtre allégé	1	pour CCS
	1	1 bloc porte 73/204	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	10 vis de 5x70	1	pour CCS
	1	100 vis TTPC 25	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	100 vis TTPC 35	1	Sans objet
	1	2 bandes résilientes types Phaltex	1	pour CCS
	1	2 panneaux de complexe isolant plâtre/polystyrène 10+40 (2,50 x 1,20)	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	2 pattes de scellement	1	pour CCS
	1	40 briques plâtrières (4x25x40)	1	pour CCS
	1	5 plaques de plâtre à enduire	1	pour CCS
	1	6 fourrures F530	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	6 m ² de pare-vapeur ou similaires	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en panneau semi-rigide revêtue 75 mm	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en panneau semi-rigide non revêtue 75 mm	1	Sans objet
	1	6 ml de ruban adhésif de continuité du pare-vapeur	1	Sans objet
	1	Adhésif double face	1	Sans objet

Annexe 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Plaquiste-plâtrier est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Plaquiste Arrêté n° 2657 CM du 26 décembre 2017		Plaquiste-plâtrier Présent arrêté
CCP	Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec	CCP	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique
CCP	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre	CCP	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Le titre professionnel Plaquiste-plâtrier peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

	Plaquiste Arrêté n° 2657 CM du 26 décembre 2017		Plaquiste-plâtrier Présent arrêté
CCS	Aucune correspondance	CCS	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Annexe 3

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

❖ **Mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **Présentation différée d'un projet réalisé en amont de la session**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

❖ **Entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

❖ **Questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **Questionnement à partir de production(s)**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

❖ **L'entretien final**

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 32/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------